

## Quelle politique familiale pour les régions ?



Article rédigé par AFC - France, le 26 avril 2021

*Dans la perspective des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, les AFC vont agir auprès des candidats en matière de politique familiale pour leur proposer des mesures pour les familles. Les compétences territoriales des régions sont limitées en matière de politique familiale, mais il y a quand même une marge de manœuvre qu'il convient d'exploiter.*

### Les compétences des régions

Devenues des collectivités territoriales pleines et entières en 1982, les régions ont vu le champ de leurs compétences s'étendre et se diversifier au fil des lois de décentralisation. La loi du 7 août 2015 (NOTRe) tend encore à renforcer les attributions des régions :

- Attractivité du territoire, développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région (dont aide aux entreprises, soutien à l'internationalisation, à l'innovation)
- Coordination des acteurs du service public de l'emploi et de formation professionnelle
- Soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat,
- Soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine
- Transports (mobilité interurbaine)
- Prévention et gestion des déchets
- Soutien aux politiques d'éducation
- Aménagement et égalité de ses territoires, y compris identité et langues régionales.

*Note : pour plus de détails sur les compétences respectives Etat région département et mairies, on se reportera au [document du gouvernement](#).*

### Propositions de mesures pour les familles

#### Pour les jeunes en âge du lycée

Equipements collectifs (avec des normes « au juste besoin »), et les services et activités associés, qu'elles soient sportives, éducatives ou de loisir, groupes de jeunes etc.

Information des lycéens en matière de santé et prévention (y compris le soutien aux nombreux services d'écoute qui apportent un soutien précieux et anonyme face aux questions que se posent les jeunes pour l'accueil de la vie). Eduquer à la responsabilité dans la relation amoureuse et développer une politique de prévention de l'avortement.

Mettre en place des mesures de prévention des addictions (alcool, drogues, écrans, pornographie...), et comportements à risque (idées suicidaires, harcèlement, diffusion d'images portant atteinte à la dignité de la personne, actes sexuels répréhensibles).

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.afc-france.org/societe/politique-familiale/regionales-2021-quelle-politique-familiale/>